



À Versailles, le 8 octobre 2020

Madame La Rectrice de l'Académie de Versailles,

Depuis septembre les établissements scolaires ont ouvert dans des conditions extrêmes. Les protocoles d'accueil parfois incohérents, associés à l'accueil des élèves dans une situation sanitaire qui n'est toujours pas stabilisée impactent naturellement les conditions de travail et la santé des personnels.

Le renvoi de l'application du protocole aux échelons locaux conduit à des prises de décisions aberrantes et dont la légitimité nous interroge.

Les situations qui nous sont remontées sont préoccupantes : dans le secondaire, certain-es chef-fes d'établissement décident au cas par cas de la venue des enseignant-es, au regard de leurs déclarations concernant leur état de santé mais aussi l'éventuelle fréquentation de cas contact. Cette attitude, doublée par l'impact financier du jour de carence, incite les agent-es à ne rien dire et à venir travailler.

Dans le primaire, la « latitude » laissée aux directeur-trices les pousse à endosser des responsabilités qui les dépassent ou les conduit parfois à oublier qu'ils/elles n'ont pas de pouvoir hiérarchique sur leurs collègues et crée des tensions dans les équipes.

Il est également demandé à de nombreux-euses collègues enseignant-es d'assurer en plus du présentiel, un distanciel pour les élèves avec suspicion de COVID. Ces demandes répétées sont en contradiction avec le plan de continuité pédagogique.

Au vu de l'état d'épuisement de nos collègues au 1<sup>er</sup> octobre, il est urgent que des consignes écrites, cohérentes et harmonisées leur soient transmises rapidement et que vos services apportent des réponses à claires aux problématiques suivantes :

- La position administrative des personnels sommés de rester chez eux/elles
- La question de l'enseignement à distance pour ces mêmes personnels

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de notre considération distinguée et de notre attachement au service public d'éducation.

Pour la CGT Educ'action des Yvelines, les co-secrétaires départementales  
Sylviane Laporte-Fray, Aude Marin la Meslée